

Documents à fournir pour constituer un dossier de location

Pour l'établissement d'un bail particulier :

- Copie d'une pièce d'identité
- Dernier relevé d'imposition
- 3 derniers bulletins de paie
- Attestation de l'employeur
- 3 dernières quittances de loyer (si vous êtes locataire)
ou taxe foncière (si vous êtes propriétaire)
- RIB

Si vous êtes en profession libérale et que vous n'avez pas de fiches de salaires, il vous sera demandé les deux derniers avis d'imposition.

Pour les CAUTIONNAIRES, il sera demandé les mêmes documents

Pour l'établissement d'un bail société :

- Extrait Kbis de la société de moins de trois mois
- Dernier bilan ou compte d'exploitation général
- Copie d'une pièce d'identité de l'occupant
- Copie d'une pièce d'identité du signataire du bail et délégation de signature s'il ne figure pas sur le Kbis
- Attestation d'emploi du locataire
- RIB